

## 32

### RAPPORT

#### **OBJET : ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUÉE RUE DES FRERES LACRETELLE EN VUE DE SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

La rue des Frères Lacretelle doit faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du projet de l'avenue de la Seille sous maîtrise d'ouvrage de la SAREMM.

L'avenue de la Seille est une infrastructure routière qui a pour vocation d'accompagner le développement urbain (Amphithéâtre, Coteaux de la Seille, etc..) et d'assurer l'écoulement du trafic automobile entre le contournement de Metz (RN 431) et la voie rapide Est au niveau de la rue du Pont Rouge tout en évitant le transit par des quartiers urbains et le centre-ville. La 1<sup>ère</sup> phase de cette opération concerne le tronçon compris entre la rue Lothaire et le carrefour Pont Rouge/Voie rapide.

Ce projet d'une nouvelle voie structurante a fait l'objet de réunions publiques spécifiques organisées par la SAREMM les 10 et 11 février 2010 au foyer des Jeunes Travailleurs, d'articles dans la presse locale, ainsi que d'une enquête publique organisée du 21 septembre au 21 octobre 2010 avec avis placardés dans le quartier, aux abords immédiats des immeubles.

A terme, la rue des Frères Lacretelle deviendra une impasse qui s'axera uniquement sur l'avenue de la Seille (au pied du talus SNCF actuel).

Le bon fonctionnement de l'îlot nécessite le maintien des accès actuellement existants sur l'avenue de Plantières, et, par conséquent l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 360 m<sup>2</sup> à distraire d'une parcelle appartenant à Metz Habitat Territoire et située rue des Frères Lacretelle.

Il est donc proposé d'acquérir ce bien en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Cette opération sera réalisée à l'euro symbolique conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET : ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUÉE RUE DES FRERES LACRETELLE EN VUE DE SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

-que la rue des Frères Lacretelle doit faire l'objet d'un aménagement dans le cadre du projet de l'avenue de la Seille sous maîtrise d'ouvrage de la SAREMM ;

-que cette rue deviendra, à terme, une impasse qui s'axera uniquement sur l'avenue de la Seille (au pied du talus SNCF actuel) ;

-que le bon fonctionnement de l'îlot nécessite le maintien des accès actuellement existants sur l'avenue de Plantières, et, par conséquent l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 360 m<sup>2</sup> à distraire d'une parcelle appartenant à Metz Habitat Territoire et située rue des Frères Lacretelle ;

#### **VU :**

- l'évaluation du service France Domaine ;
- l'accord de Metz Habitat Territoire ;
- l'avis des services techniques.

#### **DECIDE :**

1 - d'acquérir une emprise foncière d'environ 360 m<sup>2</sup> en vue de son intégration dans le domaine public communal à distraire du terrain cadastré sous :

#### **BAN DE METZ**

Section 16 - n° 43 – rue des Frères Lacretelle – 70 a 22 ca  
appartenant à Metz Habitat Territoire – 10 rue du Chanoine Collin –  
57000 METZ;

2 - de réaliser cette acquisition moyennant le prix symbolique de 1 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3 - de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER